

# LA POLITIQUE DE DÉFENSE D'UNE COMMUNE MÉDITERRANÉENNE : DUBROVNIK (RAGUSE), FACE AUX MENACES EXTÉRIEURES AU MOYEN AGE, ENTRE PROTECTION MILITAIRE ACTIVE ET CONSOLIDATION DE L'ORDRE PUBLIC<sup>1</sup>

NENAD FEJIC

UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

## RÉSUMÉ

L'auteur évoque l'histoire des guerres de Dubrovnik (Raguse) au Moyen Age, dans une double perspective : celle de la défense active et passive, comprenant d'une part l'organisation de la milice urbaine, le recrutement des mercenaires, la mise en place de la marine de guerre et d'autre part le souci de l'ordre et de la paix publique, en tant que conditions indispensables de la cohésion politique et sociale, face à l'ennemi extérieur.

Jusqu'à la fin du Moyen Age, la commune de Dubrovnik, située sur la côte orientale de la Mer Adriatique, bâtit progressivement un espace politique et un espace économique, qu'elle s'efforça de protéger, et parfois d'étendre, bien au-delà de son modeste district.<sup>2</sup> Située sur la route maritime stratégique, entre Venise et le détroit d'Otrante, au bout d'un chapelet d'îles qui protégeait les galées des vents et courants marins, mais aussi, au point d'aboutissement des routes caravanières qui traversaient les Balkans, Dubrovnik a acquis au fil des siècles, les avantages d'une plaque tournante du commerce maritime entre l'orient et l'occident de la Méditerranée. Seule communauté de la Péninsule Balkanique, ayant atteint les débuts de l'époque moderne dans une situation d'indépendance de fait, sinon de droit, Dubrovnik a été, au même titre, la seule communauté dans l'espace balkanique à avoir durablement bénéficié des conditions qui lui permirent de créer et d'alimenter, au sein de ces véritables ateliers de mémoire, que constituaient les précieuses archives de la ville, une certaine idée de sa place unique, entre la chrétienté occidentale et le monde ottoman, mémoire reprise et amplifiée par les chroniqueurs locaux du premier âge moderne, qui fréquemment précisèrent ces fonds d'archives.<sup>3</sup> Les Ragusains ont ainsi pu s'offrir dès la fin du

1. Abréviations : DAD, Drzavni arhiv u Dubrovniku.

2. Nous citerons deux ouvrages consacrés à l'histoire ragusaine, publiés respectivement en français et en anglais, mais la liste pourrait être beaucoup plus exhaustive : Krekic, Barisa, *Dubrovnik (Raguse) et le Levant*. Paris : École Pratique des Hautes Etudes, 1961 ; Krekic, Barisa, *Dubrovnik in the 14th and the 15th century : A city between East and West*. Oklahoma : University of Oklahoma Press, 1962.

3. Les quatre plus célèbres chroniqueurs ragusains sont Jakov Lukarevic, (Giacomo Lucari), auteur d'une chronique sous le titre *Copioso ristretto degli annali di Ragusa*, (Luccari, Giacomo. *Copioso ristretto de gli annali di Ragusa*. Venise : Antonio Leonardi, 1605) Mavro Orbin (Mauro Orbini) auteur d'une remarquable histoire des Slaves, *Il Regno degli Slavi*, (Orbini, Mauro. *Il regno degli slavi : hoggi. Corrottamente detti schiauoni*. Pesaro : G. Concordia, 1601), Junije Restic (Junius Restii), 1669-1735, auteur d'une chronique des origines jusqu'en 1451, *Chronica Ragusina Restii, ab origine urbis usque ad annum 1451, item Joannis Gundulae (1451-1484)*, (Restii, Junius. *Chronica Ragusina junii Restii, ab origine urbis usque ad annum 1451, item Joannis Gundulae 1451-1484*, éds. Natko Nodilo, Junije-Dzono Antunov Rastic, Ivan Marinov Gundulić. Zagreb : ex officina Societatis Typographicae, 1893), et Nicolas Ragnina, continuateur d'une chronique ragusaine ano-



Moyen Age, le miroir de leur passé, certes à l'usage d'une minorité privilégiée du patriciat, mais sans attendre les naissances successives des Etats nationaux dans les Balkans, au début de l'époque contemporaine.<sup>4</sup> Le patriciat local, détenteur du pouvoir politique et de la puissance économique, véhiculait volontiers l'image d'une commune pacifique, bienveillante et ouverte à l'égard des Etats territoriaux de l'arrière-pays, la Serbie, la Bosnie, et plus tard la Hongrie et l'Empire Ottoman, ainsi qu'à l'égard de ses puissantes alliées ou rivales maritimes, selon les circonstances, Venise et Gênes. Une commune médiévale, fondant sa richesse sur l'audace de ses marins et de ses marchands, bien plus que sur la vocation guerrière de ses élites, telle est l'image que la chronographie ragusaine a léguée à l'historiographie contemporaine, image confortée par le destin final de Dubrovnik victime, tout comme son éternelle rivale adriatique, Venise, des conquêtes napoléoniennes au début du XIX siècle, et jamais rétablie après l'échec de celles-ci. S'il est incontestable que la première vocation commerciale et maritime de ses élites dirigeantes, mais aussi l'exiguïté de son territoire, détournaient Dubrovnik des initiatives guerrières d'envergure, il n'en est pas moins vrai que la commune et son petit district, furent, au cours des trois derniers siècles du Moyen Age, le théâtre de nombreux affrontements militaires, qui mirent plusieurs fois en danger jusqu'à leur survie même. Vécues comme autant de menaces à la liberté et d'entraves à la navigation et au commerce, les guerres étaient aussi envisagées comme des défis ponctuels auxquels il fallait répondre par une mobilisation totale du corps urbain, mais qu'on s'empressait, une fois les hostilités achevées et les relations commerciales ou maritimes avec l'ennemi d'hier rétablies, de léguer à la mémoire collective, soucieuse de perpétuer des exemples d'abnégation et d'esprit civique au sein de futures générations des élites ragusaines plutôt que d'honorer la vérité historique. Il n'est donc pas étonnant que, jusque dans l'historiographie contemporaine, les guerres ragusaines ont été étudiées comme parties prenantes de l'histoire des Etats médiévaux auxquels s'est successivement heurtée la commune adriatique : de la Serbie et de la Bosnie surtout, parmi les Etats territoriaux et dans une moindre mesure à l'échelle méditerranéenne, de ses grandes rivales, ou alliées, selon les circonstances, Venise ou Gênes. Quels que fussent les ennemis, d'où que vint le danger pour la commune, le souci principal des autorités était, dans un premier temps, d'assurer la sécurité de l'espace urbain et du district, puis d'essayer par tous les moyens d'arrêter les hostilités, et de rétablir les échanges et la libre circulation sur le territoire, ou dans les ports maritimes de l'adversaire. Plus qu'une suite d'opérations militaires sur l'espace terrestre de l'ennemi, s'il s'agissait des royaumes de Serbie ou de Bosnie, ou sur les flots, s'il s'agissait de Venise ou de Gênes, la guerre suscitait à Dubrovnik, une série de mesures logistiques, dans un premier temps, visant à assurer une bonne mobilisation des effectifs, ainsi qu'une protection toute particulière du périmètre urbain en particulier de puissantes enceintes, et de mesures politiques, dans un deuxième temps, visant à assurer la paix et l'ordre intérieurs, en vue, précisément d'un prompt et heureux aboutissement des hostilités : à lire les documents dans différentes séries d'archives ragusaines, politiques, économiques ou judiciaires, on se rend facilement compte, qu'aux yeux des élites dirigeantes, les mesures de consolidation de l'ordre public étaient aussi indispensables, que celles qui concernaient

---

nyme, (*Annales Ragusini Anonymi item Nicolai de Ragnina*, éd. Natko Nodilo, Zagreb : Ex officina Societatis Typographicae, 1883).

4. Braudel, Fernand. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*. Paris : Armand Colin, 1949 : II, 1113 : « Elles offrent à qui aurait la patience et le temps de parcourir les volumineux *Acta consiliorum*, l'occasion de surprendre en pleine action une ville médiévale encore, étrangement sauvegardée. Elles offrent aussi, conservés pour des raisons d'enregistrement ou de discussions de justice, d'extraordinaires documents, lettres de change, notes, assurances maritimes, règlements de participation, fondations de sociétés, successions, engagements de domestiques ... ».



la protection et les opérations militaires au sens strict. Cependant, toutes les mesures visant à consolider la paix et l'ordre public, ne résultaient pas nécessairement d'une guerre déjà en cours, ravageant le district ou menaçant la ville : certaines étaient votées au sein des conseils urbains, bien en amont, avant que le moindre danger ne se manifestât, précisément pour écarter toute menace : on ne saurait donc limiter une étude des mesures de sécurité dans la Dubrovnik médiévale, à celles votées exclusivement aux temps des conflits armés. Votées et appliquées pour écarter d'éventuels futurs dangers qui menaceraient un vaste territoire, parfois bien au-delà de la ville, voire du district-même, les mesures de sécurité et d'ordre public étaient néanmoins à Dubrovnik pendant tout le Moyen Age, des indicateurs précis des menaces réelles auxquelles la commune et son district étaient exposés, au même titre, par exemple, que son intense activité diplomatique auprès des pouvoirs étrangers. S'exerçant, à l'apogée de son développement médiéval, du nord-ouest au sud-est, sur une bande côtière d'à peine quatre-vingt kilomètres de long, et au maximum, d'une dizaine de kilomètres de large, depuis l'estuaire de la Neretva et la presqu'île de Peljesac (Sabioncello), jusqu'à la baie de Kotor (Cattaro), le pouvoir de la commune de Dubrovnik, ne pouvait en cas de danger de guerre, offrir un refuge digne de ce nom à la population du district, à l'exception peut-être dans l'étroit périmètre urbain, qui en tout état de cause ne pouvait accueillir, et n'a jamais accueilli l'ensemble de la population du district.<sup>5</sup> Or, c'est précisément tout son passé, de refuge d'abord, choisi par une population fuyant l'ancienne colonie d'Epidaure, (aujourd'hui Cavtat), à l'heure des invasions slaves à la fin du VI et au début du VII siècle, puis de communauté constituée de marins et de marchands, qui prédisposait Dubrovnik à une politique faite de prudence et de pacifisme. A la différence de celle de Venise, la situation géopolitique de Dubrovnik n'a pas sensiblement évolué au cours du Moyen Age : son élargissement territorial ne pouvait, en aucun cas, se mesurer à celui de Venise, ni dans l'arrière-pays, ni, à fortiori, dans un outre-mer, auquel la commune n'a jamais accédé, à l'exception du modeste archipel avoisinant, des Elaphites, et deux petites îles, Mljet (Melitta) et Lastovo (Lagosta), plus éloignées du littoral adriatique, et souvent récalcitrantes à l'autorité ragusaine. Le statut même de Dubrovnik, rendait d'emblée peu probable, toute initiative belliqueuse de sa part : certains historiens, peu nombreux à vrai dire, impressionnés par l'exceptionnelle résilience de la politique ragusaine, dans un environnement hostile, surtout après la conquête ottomane des Balkans, accordaient volontiers à la commune des attributs d'une cité-Etat, indépendante de fait : aucun argument de fond ne vient conforter une pareille hypothèse : Il n'y a pas de solution de continuité dans l'exercice du pouvoir souverain étranger sur la ville : certes, elle reconnut au cours de son histoire médiévale et moderne, tour à tour, plusieurs autorités souveraines : celle de l'Empereur byzantin, jusqu'à la fin du XI siècle, puis pendant une brève période, celle des Normands de l'Italie du Sud (1081-1085), au temps de l'offensive de Robert Guiscard contre l'Albanie byzantine, puis Dubrovnik revint sous l'autorité byzantine pendant tout le XII siècle, sauf pendant les années d'une nouvelle offensive normande contre Byzance, au temps d'Andronic I Comnène . Au temps de la dynastie byzantine des Anges, la ville rentra dans le giron byzantin, et y demeura jusqu'à la IV croisade, lorsqu'elle tomba sous l'autorité vénitienne. Elle rejeta définitivement l'autorité de la Sérénissime en 1358, pour reconnaître celle du Royaume de Hongrie, sous Louis I d'Anjou. La suzeraineté hongroise sur Dubrovnik se doubla, à partir de 1458 d'une suzeraineté ottomane, reconnue par le paiement régulier du

5. La population de la ville *intra muros*, au moment de sa plus grande expansion, au XV siècle variait entre cinq et six mille habitants. Les estimations pour le district sont plus incertaines, mais devaient elles se situer entre vingt et vingt cinq mille habitants.



tribut annuel : cependant, la reconnaissance du pouvoir de la couronne hongroise ne prit fin qu'en 1526, après l'effondrement du royaume sous les coups de boutoirs successifs des Turcs.

Avant d'évoquer, plus en détail, leur politique de défense, il est indispensable de rappeler les guerres dans lesquelles les Ragusains se trouvèrent, d'une manière ou d'une autre, engagés au Moyen Age, depuis la fin du XII jusqu'à la fin du XV siècle. Celles-ci furent, en effet, nombreuses : évoquées dans l'historiographie, elles ne sont pas toutes étudiées au même degré, surtout à cause, de l'état inégal de préservation des sources.<sup>6</sup> Peut-on dégager une typologie des guerres ragusaines, au cours des trois derniers siècles du Moyen Age ? Au fil des trois derniers siècles du Moyen Age, on distingue assez nettement trois grandes périodes, correspondant à trois types de guerres ragusaines.

La première, va de la fin du XII siècle, jusqu'à la fin du premier tiers du XIV siècle, au cours de laquelle, la ville a été souvent l'objet d'attaques, d'abord du prince (grand joupan) de Serbie, Stéphane Némania et ensuite de ses descendants, rois de la dynastie némanide. Aux yeux des souverains serbes, dont les terres se trouvaient dans l'arrière-pays proche de Dubrovnik, il s'agissait en effet de conflits avec les puissances qu'ils considéraient comme tutélaires de Dubrovnik, les Normands et plus tard les Vénitiens. A l'exception, dans une certaine mesure, du premier conflit, avec le prince Stéphane Némania à la fin du XII siècle, et avec la ville de Kotor, sous le pouvoir serbe au début du XIV siècle, tous les conflits de cette première période, avaient comme théâtre d'opérations l'arrière-pays proche de Dubrovnik. La fin de cette première période est annoncée par la politique d'expansion, au détriment de Byzance, du plus grand souverain médiéval serbe de la dynastie némanide, roi, puis empereur Stéphane Douchan (1331-1355). A la différence de ses prédécesseurs, celui-ci pratiqua en effet, à l'égard de la petite commune adriatique une politique somme toute bienveillante : il alla jusqu'à lui céder la grande presqu'île de Peljesac (Sabioncello) en 1333, et celle-ci devait accueillir une garnison permanente ragusaine, affectée à la défense des limites septentrionales du district.

La deuxième période correspond aux grands conflits entre Venise et Gênes, au cours de la deuxième moitié du XIV siècle, dans lesquels Dubrovnik s'est trouvée impliquée, bien malgré elle : les guerres de Zadar (Zara), entre 1350 et 1355, et de Chioggia (ou guerre de Ténéodos), entre 1378 et 1381). Dans l'arrière-pays ragusain, par contre, la même époque vit un progressif affaiblissement de l'autorité du souverain serbe, après la mort de l'empereur Stéphane Douchan (1355), et surtout celle de son fils, l'empereur Stéphane Ouros (1371), dernier représentant de la dynastie némanide. Cette évolution favorisa l'émergence d'un certain nombre de seigneurs, indépendants de fait, qui ne reconnaissaient que formellement le pouvoir du dernier souverain némanide, et qui essayaient, de s'ériger, selon les circonstances en partenaires, protecteurs ou adversaires de Dubrovnik, tout en étant trop faibles pour mettre en danger l'existence même de la commune.

La troisième période couvre la fin du XIV et les deux premiers tiers du XV siècle, au cours desquels, les menaces qui pesaient sur la commune et son district, bien que moins fréquentes,

6. Depuis la fin du XII siècle, et dans l'ordre chronologique, les guerres suivantes sont confirmées par les sources : guerre contre le prince (joupan) serbe Stéphane Némania (1184-1185), guerre contre le roi Stéphane Vladislav (1234), deux guerres contre le roi Stéphane Ouros I (1252-1254 et 1266-1268), deux guerres contre le roi Stéphane Ouros II Miloutine (1301-1302 et 1317-1318), guerre contre le roi Stéphane Ouros III (1327-1328), guerre « de Zara » contre Gênes, aux côtés de Venise (1351-1355), guerre de Chioggia (Ténéodos) (1378-1381) contre Venise, aux côtés de Gênes et de la Hongrie, guerre contre le seigneur serbe Vojislav Vojinovic (1359-1362), guerre contre son neveu Nicolas Altomanovic (1370-1371), guerre contre le roi de Bosnie Stéphane Ostoja (1403-1404), guerre contre le seigneur bosnien Radoslav pavlovic (1430-1432), guerre contre le seigneur bosnien Stéphane Vuktchitch Kossatcha (1451-1454).



furent en réalité plus importantes. Cette période correspond à l'affaiblissement du pouvoir suzerain hongrois en premier lieu, menacé par l'anarchie féodale, entre la mort de Louis I (1382) et l'avènement de Sigismond de Luxembourg (1387), à la décadence consécutive du royaume de Bosnie, après la disparition de son plus grand roi, Tvrtko I en 1391, période au cours de laquelle les Ottomans incitaient les seigneurs bosniens les uns contre les autres, ou contre la commune ragusaine, notamment entre 1430 et 1432 et entre 1451 et 1454, pour leur faire saisir la mesure de leur vulnérabilité et les obliger tous, à demander l'arbitrage du sultan : cette période correspond à la lente mais inexorable progression des Ottomans dans les Balkans, dont la présence se faisait de plus en plus pesante aux frontières du district ragusain, et parfois jusque sous les murs de Dubrovnik, au cours du demi-siècle qui sépare les défaites chrétiennes de Nicopolis (1396) et de Varna (1444).

On ne peut présenter la défense de Dubrovnik en tenant compte uniquement des mesures de protection militaire actives (mobilisation des effectifs locaux ou étrangers, mercenaires, achats ou production d'armes...) ou passives (construction des infrastructures de défense, enceintes, forts, fossés...) sans, en même temps envisager les mesures qui visaient à garantir l'ordre public, soit en surveillant et en sanctionnant les fauteurs de troubles, soit en se conciliant les mécontents, réels ou potentiels à l'intérieur de l'espace urbain ou du district, que l'ennemi extérieur aurait pu solliciter, pour s'emparer de la ville .

## 1. La protection militaire active

### 1.1 *Les unités combattantes dans les guerres ragusaines*

Contrairement à la plupart des communes italiennes de la même époque, et malgré une activité économique considérable dès le XII siècle, on ne peut établir à Dubrovnik une relation tant soit peu convaincante, entre l'exercice de certaines fonctions artisanales ou commerciales, notamment au sein des catégories professionnelles (arts et métiers) ou sociales (confréries) et un rôle précis dans les unités de combat en cas de guerre. A différents degrés, et sous différentes formes, la milice à pied, la marine, et plus tard l'artillerie participent aux opérations militaires, mais aucune référence précise dans les sources ne permet de dire que les détenteurs de telle ou telle activité, voire les habitants de tel ou tel secteur de la ville ou du district ragusain étaient particulièrement sollicités dans les opérations militaires. On peut parfois établir, comme on verra, la distinction au sein des unités combattantes, dans l'assignation des tâches, entre habitants du district et habitants de la ville.

Les mercenaires au service de Dubrovnik, recrutés sur les deux côtes de l'Adriatique, ne font leur apparition qu'à partir de la fin du XIV siècle, et assument un rôle essentiel dans les combats de la première moitié du XV siècle. Le commandement des unités combattantes à Dubrovnik, qu'il s'agit de la marine, de la milice locale ou des mercenaires, revient en dernier ressort, aux patriciens, membres des trois conseils gouvernementaux, responsables, de la conduite des opérations militaires en temps de guerre.

### 1.2 *La milice à pied*

Les principales unités de combat étaient recrutées au sein de la population de la ville et du district. Nos connaissances sur les origines, les effectifs, les chaînes de commandement de la milice



ragusaine augmentent au fil des siècles, au fur et à mesure que les renseignements fournis par les chroniqueurs, sont progressivement remplacés par les sources documentaires, surtout à partir du début du XIII siècle : la troisième et dernière, parmi les trois périodes de guerres ragusaines, s'en trouve la mieux éclairée.

Les plus anciens témoignages concernant les actions de la milice ragusaine, datent de la fin du XII siècle et ils sont fournis par la chronique ragusaine, d'où un certain manque de précision : au cours de deux années consécutives, en 1184 et 1185, la ville fut assiégée par les troupes du prince serbe Stéphane Némania.<sup>7</sup> En 1185, selon le chroniqueur Ragnina, une armée serbe, de trente mille chevaliers, ou de cinquante mille hommes, selon le chroniqueur anonyme, (les deux principaux chroniqueurs ragusains divergent quant aux effectifs), se présenta sous les murs de Dubrovnik. Elle donna plusieurs assauts, mais fut, chaque fois rejetée, en subissant de grosses pertes. Les sorties de la milice ragusaine s'avèrent particulièrement meurtrières pour l'ennemi, et lors d'une de ces sorties, les Ragusains brûlèrent plusieurs machines de siège que l'assaillant avait fait construire aux pieds des murs, pour faciliter les assauts contre la ville. Du point de vue de la protection militaire de Dubrovnik, ce plus ancien témoignage concernant l'activité de la milice ragusaine est intéressant, car il postule un principe durable : la ville, protégée par un système de fortifications, sans cesse amélioré jusqu'à la fin du Moyen Age, sera le point de départ et d'aboutissement de toute action militaire d'envergure des Ragusains. Le périmètre urbain est le seul, sur l'ensemble du territoire ragusain, à pouvoir accueillir en nombre, aussi bien une milice, à même de répondre aux assauts par des sorties en masse, qu'une population au sein de laquelle cette milice était partiellement recrutée. Pendant tout le XIII et au début du XIV siècle, les forces des rois serbes se dirigent vers Dubrovnik, assiègent la ville dans un premier temps, puis dans un deuxième temps, se retirent sans combat, ou sont refoulées par les Ragusains : le district ne constitue pas encore, comme au XV siècle un champ de déploiement de la milice ragusaine, encore moins un champ de bataille potentiel. C'est ainsi, qu'en 1252, le petit-fils du fondateur de la dynastie, Stéphane Ouros I, campa à la tête de ses troupes sous la ville de Dubrovnik, prêt à activer les machines de siège, mais les Ragusains, probablement en nombre insuffisant pour envisager une sortie en masse, privilégièrent une issue diplomatique du conflit.<sup>8</sup> D'ailleurs, malgré la progressive montée en puissance de la milice ragusaine, celle-ci, apparemment, jusqu'au XV siècle, et l'arrivée des unités expérimentées de mercenaires italiens, évitait, dans la mesure du possible, les conflits en rase campagne avec les troupes des rois serbes et bosniens. Lorsque le ban (prince) de Bosnie, Tvrtko I se présenta sous les murs de Dubrovnik en 1367, la milice reçut l'ordre d'empêcher du haut des murs toute tentative de l'assaillant de s'approprier le bétail qui se trouvait à l'extérieur.<sup>9</sup> Cette relative réticence de la milice à combattre hors les murs changera radicalement au XV siècle, avec le recrutement au service des Ragusains, des troupes mercenaires plus aguerries, venues d'Albanie, ou d'Italie du sud. Quels étaient les effectifs de la milice ragusaine, et comment était-elle recrutée ? Il est évident que les effectifs variaient en fonction de l'évolution militaire sur le terrain. De surcroît, comme on a pu le constater à propos du premier conflit des Ragusains avec le prince serbe, Stéphane Némania, on ne peut pas faire confiance aux chroniqueurs faisant état de trente ou cinquante mille soldats du côté serbe, ce qui postulerait des effectifs au moins semblables du

7. *Chronica Ragusina Junii Restii...* : 60; *Annales Ragusini Anonymi item Nicolai de Ragnina...* : 218.

8. *Chronica Ragusina Junii Restii...* : 90.

9. *Monumenta Ragusina : libri reformationum. IV, ann. 1364-1396*, éd. Josephus Gelcich. Zagreb : Academia scientiarum et artium slavorum meridionalim, 1896 : 92.



côté ragusain : on sait aujourd'hui, grâce aux études démographiques, que la population de Dubrovnik *intra muros*, à l'apogée de l'expansion démographique au XV siècles, se situait entre cinq et six mille habitants.<sup>10</sup> De surcroît, il y a un écart considérable entre l'image que donnent de la milice ragusaine les chroniqueurs, nos seules sources jusqu'au début du XIV siècle, et qui se contentent de présenter, sans préciser les effectifs, les hauts faits de cette milice déployée sur les champs de bataille, et les registres gouvernementaux, du XIV et XV siècle, qui témoignent d'une gestion parcimonieuse des effectifs de la milice, lors de leur déploiement quotidien, sur les enceintes, près des portes, dans les fortins, où comme on aura l'occasion de le voir, ces effectifs ne dépassaient jamais quelques dizaines de personnes.<sup>11</sup> Afin de connaître les effectifs mobilisables en cas de guerre, le Sénat et le Conseil Mineur de Dubrovnik, procédèrent au cours du XIV et XV siècle à plusieurs recensements de la population : ainsi en 1323, tous les Ragusains de 15 à 70 ans furent recensés sur ordre du gouvernement, répartis en douze bataillons, dotés de capitaines, et mobilisables en cas de guerre.<sup>12</sup> Mais on ignore les résultats du recensement, et donc les effectifs mobilisables en cas de guerre. L'opération de recensement fut répétée à plusieurs reprises au XIV (1357) et au XV siècle (1428 et 1430), avec plus de précision encore, à des fins militaires. Ainsi le recensement de 1428, prévoyait la constitution de trois équipes de patriciens, chargés « *d'inscrire les noms de tous les hommes aptes à porter les armes de 16 à 65 ans, et d'établir le nombre exact d'autres hommes et femmes* » : il s'agissait donc d'un recensement général et circonstanciel à la fois, à des fins précises de mobilisation.<sup>13</sup> Enfin, le recensement de 1430 en particulier brille par sa précision : le Sénat de Dubrovnik, chargeait le recteur et son Conseil Mineur de procéder à un recensement nominatif de tous les habitants, « *enfants et adultes de tous âges et de toute condition et spécifiquement les hommes aptes à porter les armes afin qu'en toute circonstance on puisse connaître la puissance et les besoins de la ville* ».<sup>14</sup> Cependant, on ne trouve nulle part, dans les registres gouvernementaux les résultats de ces recensements militaires, concernant l'ensemble de la population mobilisable, et pour connaître les effectifs de la milice nous devons nous contenter des ordres de déploiements ponctuels, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, surtout aux postes sensibles de la ville, déjà évoqués. Ces déploiements sur les points sensibles, notamment des enceintes, sont plus importants en temps de guerre, et témoignent d'une activité militaire accrue, mais ne s'interrompent pas, non plus pendant les périodes de paix et d'ouverture de la ville. Ainsi le chemin de ronde, sur les enceintes, longues de presque deux kilomètres qui entouraient la ville, et particulièrement les tours qui surplombaient ces enceintes, du côté du port et de l'arsenal, et les deux fortins avancés au nord-ouest et au sud-est, Saint-Laurent et Revelin, étaient constamment gardés par deux détachements de milice urbaine, dont les effectifs au nombre pair (six au minimum et cinquante au maximum) variaient en fonction des menaces auxquelles étaient exposée la ville. La moitié du détachement était affectée au service de jour, l'autre moitié au service de nuit, mais pendant la durée de l'affectation au poste, l'ensemble du détachement restait sur place, et personne ne pouvait s'éloigner, qu'il s'agît du com-

10. Krivosic, Stjepan. *Stanovništvo Dubrovnika i demografske promjene u prošlosti (La population de Dubrovnik et les changements démographiques dans le passé)*. Dubrovnik : JAZU, 1990.

11. Les plus anciennes séries de registres de décisions des conseils gouvernementaux de Dubrovnik, Conseil majeur (Consilium Maius), Conseil mineur (Consilium Minus) et Sénat (consilium Rogatorium), datent de 1301, et couvrent, avec quelques petites interruptions, l'ensemble du Moyen Âge. Ces registres sont aujourd'hui conservés dans les Archives d'État de Dubrovnik (Državni arhiv u Dubrovniku), et sont à la disposition des historiens.

12. *Chronica Ragusina junii Restii...* : 113.

13. DAD. *Consilium Minus*, IV, fol. 200.

14. DAD. *Consilium Rogatorium*, IV, fol. 136'-137'.



mandant ou du simple combattant sous peine d'emprisonnement ou de lourdes amendes . Les détachements étaient aux ordres des capitaines (*capitanei*) issus du rang des patriciens, membres du Conseil Majeur (*nobili*) ; les miliciens combattants étaient les citoyens ordinaires (*homini*). Il est évident que dans les circonstances extraordinaires, confrontée à une menace extérieure directe, ces effectifs de garde ne suffisaient pas, et qu'il fallait recruter, en toute hâte, en ville et dans le district, de même qu'il fallait créer une structure et une chaîne de commandement plus importante. Nous avons déjà constaté que les effectifs précis de ces bataillons ragusains déployés dans les combats d'envergure sous les murs ou bien au-delà dans le district, et malgré les recensements préalables ordonnés par le gouvernement, sont aujourd'hui inconnus. Si l'on écarte les estimations des chroniqueurs peu dignes de foi, il nous ne nous reste dans tous les registres gouvernementaux que quelques évaluations ponctuelles des effectifs mobilisés en face des dangers précis qu'affrontait la commune de Dubrovnik au fil de l'histoire : mais, répétons-le, il s'agit là des cas précis, qui ne peuvent être généralisés : ainsi, répondant à l'attaque du roi de Serbie Stéphane Miloutine, en 1301, la commune recruta 300 personnes, *aptes à porter les armes*, et les envoya sur le territoire du district pour « *protéger nos vignes* »<sup>15</sup> en 1378, pendant la guerre de Chioggia (Ténédos), les Ragusains, craignant une attaque vénitienne contre la ville introduisirent 300 personnes du district, et un peu plus tard en sollicitèrent mille, mais ne purent, semble-t-il, les trouver en nombre suffisant. Par rapport à la population totale de la ville, le premier chiffre constitue au maximum un vingtième, et le second un sixième : ce dernier chiffre, s'il s'eut été avéré exact, aurait confronté le gouvernement à des problèmes de logistiques majeurs. Qui est-ce qui commandait la milice ragusaine ? Au-delà des petits détachements, déployés régulièrement sur les enceintes, sous les ordres des patriciens nommés à tour de rôle, en temps de guerre, la chaîne de commandement était plus complexe : en dernier ressort, les décisions concernant la guerre et la paix, étaient, à Dubrovnik, aux mains des corps constitués de l'oligarchie, le Conseil Majeur, le Sénat, et le Conseil Mineur de six membres qui entouraient le recteur, personnage central du gouvernement, élu pour un mandat ne pouvant dépasser un mois. Le Conseil Majeur, constitué de tous les membres majeurs du patriciat, était un corps trop difficile à réunir et trop lourd pour pouvoir gérer au quotidien la guerre : restaient le Sénat, constitué d'une quarantaine de personnes, porté davantage à la gestion des relations internationales et de la diplomatie, et le Conseil Mineur avec le recteur, réuni pratiquement en permanence en cas de guerre, et habilité à réagir rapidement et efficacement à toute menace ponctuelle. Parfois, les tâches de commandement et de gestion de la logistique, imposaient de compléter ces réseaux permanents par des postes et des responsabilités ponctuelles : on nommait alors des « sages de la guerre », ou des « capitaines généraux de la guerre » (*savii, sapientes, capitanei generales guerre*), au nombre de deux, ou cinq aux responsabilités déterminées par les Conseils ou le recteur, et responsables directement devant ceux-ci.

### 1.3 Les unités mercenaires au service de Dubrovnik

Contrairement à la plupart des communes italiennes, Dubrovnik n'eut qu'assez rarement recours aux troupes mercenaires : celles-ci ne furent sollicitées que relativement tard, surtout au XV siècle, et fait significatif plutôt contre les seigneurs de l'arrière-pays, que contre les grandes puis-

15. *Monumenta Ragusina: libri reformationum. V, ann. 1301-1336*, éd. Josephus Gelcich. Zagreb : Academia scientiarum et artium slavorum meridionalim, 1897 : 1.





sances de l'époque, notamment les Ottomans. L'intervention tardive, des mercenaires s'explique par les frais conséquents que devaient engendrer leur recrutement, (auxquels Dubrovnik ne pouvait subvenir qu'au faîte de sa puissance économique au XV siècle) et leur engagement contre les seigneurs de Bosnie, par la puissance militaire de ceux-ci, auxquels les forces terrestres seules des Ragusains ne pouvaient résister. Cependant, nous disposons, grâce aux registres de recrutements ragusains, davantage de renseignements sur les effectifs, et surtout sur les déploiements et les manières de combattre des troupes mercenaires à Dubrovnik.

La première mention de mercenaires au service de la commune date du début du XIV siècle (1301) et concerne un recrutement de huit manipulateurs de balistes, originaires vraisemblablement de Castille, pour un salaire modestes de cinq hyperpères (deux ducats et demi), par mois.<sup>16</sup> En 1379, pendant la guerre de Ténédos, entre Gênes et Venise, Dubrovnik envoya des ambassadeurs auprès de son alliée Gênes, pour recruter un manipulateur de balistes « parmi les gens au-delà de tout soupçon et au meilleur prix possible ».<sup>17</sup> Deux décennies plus tard, au cours d'une guerre difficile contre le roi de Bosnie Stéphane Ostoja (1403-1404), les Ragusains eurent recours, apparemment à grande échelle, aux mercenaires : ils s'étaient adressés à quelques potentats locaux du Monténégro et de l'Albanie, et même jusqu'aux lieutenants du sultan ottoman, déjà présents en Albanie, pour obtenir le service de ces mercenaires : le mot consacré est celui de *soldatesca* ou *veterani*, jamais auparavant utilisé, pour désigner les contingents de la milice locale ragusaine.<sup>18</sup> La grande période d'intervention des mercenaires étrangers coïncide avec deux guerres que devaient mener les Ragusains contre les turbulents princes de Bosnie qui bénéficiaient de l'appui intéressé du sultan ottoman Murad II : d'abord contre Radoslav Pavlovic (1430-1432) puis contre Stéphanne Vuktchitch Kossatcha (1451-1455) : dans les deux guerres, le rôle des mercenaires, Albanais dans la première et Italiens, dans la seconde, fut prépondérant. Les registres officiels de la commune sont assez révélateurs lorsqu'ils évoquent les effectifs et l'utilisation des contingents mercenaires, ainsi que leur coopération plus ou moins difficile avec les contingents de la milice locale ragusaine. Quelques conclusions se dégagent, à la lecture des registres des trois conseils ragusains, concernant précisément l'intervention des soldats mercenaires : a) leur intervention est toujours ponctuelle dans les guerres ragusaines au XV siècle ; ils sont sollicités et recrutés, généralement à la veille d'un conflit armé précis, que les autorités locales souhaitent mener à bien et à la différence des condottiere vénitiens, ils ne s'installent pas durablement au service de leurs employeurs, et abandonnent Dubrovnik, une fois leur service accompli ; b) ils constituent un contingent à part, largement minoritaire au sein de la milice ragusaine, qui tout en étant encadré et agissant de concert avec les contingents locaux, ne se mêle pas véritablement à eux ; d'ailleurs, les sources ragusaines confirment qu'il s'agissait de cavaliers légers, armés d'arcs et de flèches, ainsi que de courtes lances, connus sous le nom de *stratiotes*, souvent sollicités par les Vénitiens, principalement au cours de la seconde moitié du XV siècle, dans leurs opérations contre les Ottomans, en Dalmatie et en Albanie vénitienne ; c) ces mercenaires, contrairement à la pratique vénitienne, ne disposent à Dubrovnik d'aucun pouvoir décisionnaire et sont aux ordres des commandants de la milice ragusaine, ce qui, s'avéra parfois désastreux, précisément au cours des deux conflits des Ragusains avec les seigneurs

16. *Monumenta Ragusina: libri reformationum. V...* : 7.

17. *Monumenta Ragusina: libri reformationum. IV...* : 251.

18. Le recrutement et le déplacement des mercenaires demandaient du temps, ce qui conférait au début des hostilités un avantage stratégique à l'adversaire. Mais à long terme, surtout au début du XV siècle, les Ragusains finissaient toujours par faire basculer l'équilibre militaire à leur avantage, et par rétablir plus ou moins le status quo précédant le conflit.



de Bosnie entre 1430 et 1432 et entre 1451 et 1454 . d) Dans l'ensemble, les contingents mercenaires, constituent plus qu'une force d'appoint : leur intervention dans la bataille est décisive, aussi bien pour la victoire, que pour la défaite du camp ragusain.

A la différence de la milice urbaine locale, qui a laissé peu de traces de son déploiement dans la campagne ragusaine, nous sommes en possession de quelques témoignages des chroniqueurs et de ces mercenaires mêmes, sur leurs faits d'armes, plus ou moins glorieux, contre les adversaires de la commune : ainsi, dans la première guerre contre le duc bosnien Radoslav Pavlovic (1430-1432), le sénat dépêcha une petite troupe de mercenaires albanais, avec mission de porter le plus grand préjudice possible en terre ennemie, proche des limites du district ragusain : « Les mercenaires, issus d'une nation portée par sa naissance à la rapine, s'acquittèrent de leur tâche avec une belle réussite, et pillèrent, brûlèrent et dévastèrent toute la région qu'ils traversèrent ». <sup>19</sup> Mais, vient aussitôt le revers de la médaille :

Les combattants irréguliers albanais, peu accoutumés à la discipline, voyant la prudence avec laquelle on avançait...et pensant qu'ils seraient ainsi privés du butin, se mutinèrent...Ils se séparèrent du contingent, et le duc bosnien, profitant de l'occasion tomba sur eux avec toutes ses forces. Il les aurait tués tous, si le commandant ragusain n'était pas venu à leur secours. <sup>20</sup>

Les mercenaires italiens, engagés par les Ragusains dans la deuxième guerre du XV siècle, contre le duc de Bosnie Stéphane Vuktchitch Kossatcha, (1451-1454), étaient au nombre de 400, recrutés sur les terres des plus grands condottiere italiens Frédéric d' Urbino et Sigismond Malatesta de Rimini, et le gouvernement ragusain attendait beaucoup de leur intervention : mais, aux ordres des seuls capitaines ragusains, encadrés par la milice locale peu aguerrie, ils ne purent guère manifester leur valeur, et se contentèrent de sauver le contingent ragusain, lors d'une sortie en 1451, de l'encerclement et de l'anéantissement complet par les troupes du duc de Bosnie, en subissant eux-même, en cette occasion, d'importantes pertes. <sup>21</sup> Il y a lieu de se poser la question sur le degré de confiance dont bénéficiaient les mercenaires étrangers ? Certes, dans la chronique ragusaine, on trouve une allusion à un complot ourdi parmi les chefs mercenaires engagés dans la guerre de 1451-1454, contre le duc de Bosnie Stéphane Vuktchitch Kosatcha, et visant à « remettre la ville aux mains d'un prince étranger », mais il s'agit là d'une exception. Dans l'ensemble, les mercenaires étrangers, principalement italiens, engagés assez tardivement au service des Ragusains, étaient de valeureux soldats, certainement plus efficaces au combat que la milice locale. Ils ont certainement contribué au maintien de la liberté ragusaine, face aux empiètements continus des turbulents seigneurs voisins de Bosnie. Ceux-ci en s'attaquant aux Ragusains, agissaient d'ailleurs dans l'intérêt du sultan, auxquels ils devaient tous se soumettre jusqu'à la fin du XV siècle, laissant pour plusieurs siècles, les Ragusains seuls face aux Ottomans.

#### 1.4 Les armes ragusaines

Bien que l'approvisionnement en armes constituât pendant tout le Moyen Age un des soucis majeurs du gouvernement de la commune, les périodes de violents conflits armés, avec les rois

19. *Chronica Ragusina Junii Restii...* : 235.

20. *Chronica Ragusina Junii Restii...* : 236.

21. Cirkovic, Sima. « Vesti Brojla de Lavelo kao izvor za istoriju Bosne i Dubrovnika » (« Les renseignements de Broglio de Lavello en tant que sources pour l'histoire de la Bosnie et de Dubrovnik »). *Istorijski casopis*, 12/13 (1961-1962) : 167-187.



de Serbie au XIII et au début du XIV siècle, avec Gênes ou Venise au XIV, et avec les seigneurs de Bosnie au XV siècle, se signalent par des mesures exceptionnelles de réarmement. Les moyens financiers réservés à l'armement étaient considérables, puisés généreusement dans tous les revenus disponibles de la commune : revenus du dépôt du sel, du blé ou du vin vendu par la commune aux particuliers, taxe d'exportation des métaux précieux, taxe d'importation de certains produits à Dubrovnik, notamment de la laine, par les marchands étrangers. Les Ragusains produisirent eux-mêmes certaines pièces de leur armement, et en importèrent d'autres, notamment de leurs alliés, lors des conflits dans lesquels ils étaient engagés. Les contingents de la milice locale ragusaine, combattaient vraisemblablement à pied, ce qui ne fut pas le cas, comme on vient de le voir des mercenaires étrangers, italiens et albanais qui vraisemblablement arrivaient armés, d'où l'intérêt de la milice locale pour les armes de combat et de protection individuelles. Cette milice, comme on a pu le constater, avait plus de succès en combattant les ennemis du haut des enceintes, et en les empêchant de pénétrer au-delà des portes de la ville, qu'en rase campagne, où elle était généralement débordée. Les nombreuses commandes d'armes consignées dans les registres des conseils, répercutent cette politique. C'est ainsi, qu'au début de la guerre de Ténédos, (1378-1381), en tant qu'alliés génois, les Ragusains commandèrent dans cette ville deux cent cuirasses, deux cent casques, quatre cent cols de cuirasses, et cent livres de cordes pour balistes.<sup>22</sup> Pendant la guerre avec le duc de Bosnie, Stephane Vuktchitch Kosatcha, ils engagèrent des artisans locaux pour produire 20 petites bombardes à projectiles de cinq livres, et 10 bombardes moyennes à projectiles de 20 livres.<sup>23</sup> Ils commandèrent aussi 200 fusils de petit calibre et 10 fusils, de gros calibre, dits « pouchkoni ».<sup>24</sup>

En 1461, alors que pointait déjà la menace ottomane, la ville chargea un ingénieur florentin, maître Masse, de fondre cinq grosses bombardes, dont elle garnit ses enceintes, et auxquelles elle attribua des noms évocateurs : « La-Furieuse », « Salut-de-la-cité », « Armez-bien », « Saint-Blaise » (le saint patron de la ville) et « La-Victorieuse ». La poudre à l'usage des bombardes était déposée en des endroits mal sécurisés, et deux fois la ville fut victime de violentes explosions, dont la seconde, à l'heure de la plus grande menace ottomane, en août 1463, détruisit complètement plusieurs bâtiments y compris le palais du recteur, et tua plusieurs dizaines de personnes, notamment quelques membres des conseils ragusains, et parmi eux, le recteur de la ville ! S'agissant des préparatifs à la guerre, auxquels la commune incitait, et plus tard, vraisemblablement contraignait ses citoyens, les registres gouvernementaux évoquent régulièrement, depuis le milieu du XIV siècle, les « palia », qu'il ne faudrait pas considérer uniquement comme des compétitions dans l'exercice de diverses adresses, le plus souvent du tir à l'arc ou à la baliste, couronnés par des distributions de prix et d'honneurs : on en trouve la confirmation dans une disposition législative de 1383, qui ordonne l'instauration de deux « palia » annuels « pour que soient plus nombreux et plus compétents les balistiers de notre cité ». La gestion des armes, le strict contrôle de leur importation, de leur exportation, et surtout de leur entretien en bon état, était un autre grand souci des Ragusains. Une révision et une réparation régulières de l'armement de Dubrovnik, furent instaurées un peu plus tard : toutes les armes offensives et défensives dont disposaient la ville devaient être contrôlées : sont

22. *Monumenta Ragusina: libri reformationum. IV...* : 176.

23. DAD. *Consilium Minus*, XIII, fol. 48.

24. Il s'agit d'une arme à feu, sorte d'arquebuse, de calibre de 20 à 25 mm. Qui était parfois munie d'un support s'enfonçant dans le parapet.



énumérés explicitement, les casques, les cuirasses, les cols, les lances, les boucliers, les flèches, les balistes, les spingardes (à Dubrovnik, bouches à feu de petites dimensions), les bombardes, sans oublier la poudre, qu'il fallait protéger de l'humidité et qui, comme on vient de le voir, ne fut pas toujours déposée en des endroits appropriés. Tout cet armement, toutes ces munitions, il fallait les protéger des intentions malveillantes au sein de la commune même : ainsi pendant la guerre avec le duc de Bosnie, Stéphane Vuktchitch Kossatcha, un patricien fut chargé par le Conseil Majeur de contrôler les importations et les exportations des armes à Dubrovnik, en établissant une stricte comptabilité des entrées et sorties des armes appartenant à la commune.<sup>25</sup>

### 1.5 La marine ragusaine

Il ne faudrait pas évaluer la marine de Dubrovnik au Moyen Age, à l'aune de sa brillante réussite au XVI siècle relevée par Fernand Braudel, lorsque les caraques ragusaines sillonnaient la Méditerranée au service du commerce international, concurrencées seulement par les navires de Marseille. Si, à la fin du Moyen Age la marine marchande ragusaine sillonne la Méditerranée, s'aventurant même au-delà du détroit de Gibraltar, jusqu'en Angleterre, la commune, à la différence de sa rivale adriatique Venise, ne dispose pas constamment de galères armées : on sait à quel point Venise était jalouse de sa maîtrise des mers, et à quel point elle tolérait mal la présence des navires de commerce ragusains dans le « Golfe de Venise ». Du temps de la prépondérance vénitienne à Dubrovnik, la Sérénissime faisait tout son possible pour limiter l'essor d'une marine marchande ragusaine : bien évidemment, dans ces circonstances, il ne pouvait être question de bâtiments de guerre, armés par sa petite rivale ! Cependant l'évolution de la situation globale dans l'espace adriatique amena progressivement Venise à modifier quelque peu son attitude intransigeante à l'égard de Dubrovnik, notamment lors du conflit maritime qui allait l'opposer à sa traditionnelle rivale méditerranéenne, Gênes, dans la « guerre de Zadar » (1351-1355).

Déjà en 1346, alors qu'elle était encore la puissance suzeraine de Dubrovnik, Venise exigea l'envoi d'une galère armée pour l'aider à reconquérir sa ville de Zadar, ayant fait défection à l'instigation du roi de Hongrie et, selon le chroniqueur, « les Ragusains, souhaitant tout le contraire d'une victoire des Vénitiens, envoyèrent néanmoins à l'aide de ceux-ci, une galère patronnée par un patricien et un fort contingent de militaires, pour renforcer leur camp ».<sup>26</sup> Les perspectives maritimes de Dubrovnik changèrent radicalement après 1358, année de la fin de la domination vénitienne sur la ville, et de la reconnaissance du pouvoir suprême du royaume de Hongrie. A partir de la seconde moitié du XIV siècle deux éléments surtout favorisent la fortune maritime de Dubrovnik : en premier lieu, la suprématie hongroise, certainement moins jalouse de la vocation maritime des Ragusains, que ne l'était la suprématie vénitienne : la couronne hongroise, par le traité de Vissegrad de 1358, établissait la suzeraineté hongroise sur Dubrovnik, jusqu'à obliger formellement la commune à lui fournir une galère armée et équipée, en cas de guerre maritime ; en second lieu, Dubrovnik, par l'implantation progressive de ses marchands, et notamment de ses concessionnaires miniers à l'intérieur des Balkans, devient au cours de la seconde moitié du XIV siècle, et pendant tout le XV siècle, une véritable plaque tournante du

25. DAD. *Consilium Maius*, X, fol. 31-32.

26. *Chronica Ragusina Junii Restii...* : 131.



commerce international maritime méditerranéen : ses marchands ne se contentent plus d'amener les divers articles d'exportation jusqu'à la côte adriatique, pour les céder ensuite aux marins et marchands étrangers, notamment vénitiens : ils s'investissent à fond dans le commerce maritime, en profitent largement, mais de ce fait, deviennent aussi plus vulnérables aux manœuvres et attaques des navires pirates, fléaux des mers à cette époque : d'où le besoin qu'éprouvent les Ragusains de se doter de quelques navires aptes à exercer la police des mers, même si cette police surveille surtout les côtes du district, quelques quatre-vingt kilomètres de la presqu'île de Peljesac au nord, jusqu'aux Bouches de Kotor, au sud, et la côte des Pouilles infestée de pirates ; sauf lorsqu'ils seront sollicités par leur nouveau suzerain hongrois ou son allié Génois, lors de la guerre de Ténédos (1378-1381), la plus grande épreuve maritime de Dubrovnik de toute son histoire. Cette fois-ci, à la différence de la Guerre de Zadar, la Sérénissime se trouvait dans le camp opposé, et de ce fait menaçait directement Dubrovnik et son district. Comme par le passé, les Ragusains s'investissaient davantage, pendant cette guerre, dans le renforcement des enceintes et la protection de l'arsenal, mais on constate aussi une présence accrue de leurs galères armées dans les eaux du district : l'adversaire, Venise, était trop proche et trop puissant pour rien laisser au hasard. Mais, plus qu'à affronter seuls sur les flots, la puissante marine de Venise, les Ragusains cherchaient à joindre leurs galères armées à la flotte génoise qui opérait dans l'Adriatique : au cours de la guerre, ils mirent donc à la disposition des Génois un certain nombre de galères armées, avec ou sans équipages : évidemment, cette aide maritime des Ragusains aux Génois, n'était pas décisive pour l'issue de la Guerre de Chioggia : la présence à plus forte charge symbolique, fut celle, souvent remise en doute d'ailleurs par les historiens, de deux galères ragusaines dans la lagune vénitienne, lors de la bataille de Chioggia en juin 1380, qui consacra la victoire finale des Vénitiens sur les Génois, dans la guerre . D'ailleurs la prudence des Ragusains dans cette guerre, leur manque de volonté d'affronter la force navale vénitienne, finit par exaspérer leurs alliés génois : un dialogue de sourds s'était établi entre eux pendant la guerre : les Génois ne cessaient d'insister sur l'obligation ragusaine de fournir navires et équipages, les Ragusains souhaitaient surtout assurer la sécurité des navires dans leurs eaux territoriales, en pérennisant la présence des navires de guerre génois dans le port de Dubrovnik, et en leur faisant porter une responsabilité directe dans la protection de la ville contre une probable attaque vénitienne. La défense maritime de Dubrovnik pendant la guerre de Chioggia suscita davantage de consolidations de structures portuaires et de l'arsenal, que de préparatifs en vue de véritables offensives maritimes. Cette attitude en matière d'opérations militaires sur mer, reflète bien la politique générale en matière de guerre maritime de Dubrovnik : privilégier la protection de la marine de commerce, et éviter autant que faire se peut, l'engagement de la marine dans les opérations militaires, même en cas de guerre et lorsque cela devient inévitable, lors des grandes guerres maritimes, de Zadar, ou de Chioggia/Tenedos par exemple, réduire cet engagement au strict minimum, conformément aux accords passés avec l'allié du moment, pour ne pas compromettre, une fois la paix rétablie, les perspectives des échanges commerciaux maritimes avec les partenaires traditionnels. Ceci explique le fait que la marine de guerre de Dubrovnik n'a jamais assumé dans son histoire médiévale un rôle majeur, malgré les qualités et les performances incontestables de ses hommes de mer.



## 2. La protection militaire passive

### 2.1 Les enceintes de la ville

Tandis que le district de Dubrovnik a connu plusieurs agrandissements, à tel point qu'il est permis de dire que sa superficie doubla, voire tripla, la superficie de la ville intra muros demeura inchangée jusqu'à la fin du Moyen Age. Tout l'effort de construction à Dubrovnik tendait en effet à mieux protéger l'espace urbain, plutôt qu'à assurer les conditions d'un meilleur accueil de l'ensemble de la population du district : s'agissait-il d'affirmer la ville symbole, au détriment de la ville refuge ? La structure de la défense passive s'améliore au fil des siècles, on construit des murs plus hauts, des fossés plus larges, des tours plus épaisses, mais on s'inquiète aussi, de plus en plus, à en croire les registres gouvernementaux des possibilités et de la qualité de l'accueil de la population du district et des îles. Les nouvelles mesures de protection de la population vers la fin du Moyen Age, s'expliquent, il est, vrai par la présence aux confins du district, d'adversaires de plus en plus puissants et intransigeants : les Ottomans finissent par l'emporter sur tous les autres en 1463, en mettant fin au royaume médiéval de Bosnie, et en encerclant le district de Dubrovnik, mais à lire les registres de décisions de conseils, au fil des siècles, on ne peut s'empêcher de penser qu'au final le seul véritable refuge de la population, méritant d'être constamment protégé et amélioré par les autorités, était la ville même, protégée par ses murs.

La défense passive consistait en un processus ininterrompu de constructions et de réparations des enceintes d'un côté, mais tout autant en des initiatives de destructions sans états d'âme, de tous les bâtiments à l'intérieur de la ville et aux pieds des murs, qui auraient pu faciliter la tâche de l'assiégeant en cas de guerre. Pour comprendre ce que signifiait à Dubrovnik le processus incessant de construction, d'entretien et de destruction dans l'intérêt de la défense, il est important de rappeler brièvement l'aménagement de l'espace urbain : en effet, l'espace compris entre les murs se présente à Dubrovnik, sous forme d'un pentagone, dont trois côtés font face à la mer, et deux côtés à l'arrière-pays. La ville était, à l'image de Venise, au XIV<sup>e</sup> siècle déjà, partagée en six quartiers (sesterces), dont cinq occupaient le rocher « Laus », rattaché à la côte par l'ancien bras de mer comblé, et un seul, le plus grand, s'étalait au nord, sur les contreforts du Mont Srdj qui surplombait la ville. A quelque distance des enceintes de la ville, les Ragusains avaient bâti entre le XIV<sup>e</sup> et la fin du XVI<sup>e</sup> siècle deux forts, de St Laurent (Lovrijenac) et de Revelin, qui constituaient les points avancés d'alerte et de défense de la ville, vers l'orient et vers l'occident. Le port (aujourd'hui l'ancien port de Dubrovnik) ainsi que l'arsenal, se trouvaient sur le côté du pentagone orienté vers l'Est, concave et abritant un bassin de mer, propre au mouillage et au lancement des navires ; cependant ce site du port et de l'arsenal, plus proche à vol d'oiseau du cœur de la ville, ouvrait de ce fait, une voie d'accès plus directe, en particulier pour l'ennemi venant du large, et imposait des mesures de protection particulières du port et de l'arsenal, plus élaborées, et plus fréquentes aussi, dans les registres gouvernementaux, que les mesures concernant le reste des enceintes, faisant face à la terre ferme : d'où une certaine dissociation, dans les registres gouvernementaux, entre les mesures concernant l'arsenal, et celles concernant les enceintes terrestres.

Une évocation détaillée des mesures de construction, d'entretien et de réparations des fortifications terrestres de Dubrovnik, exigerait à elle seule l'espace d'un livre, et nous n'en pouvons suggérer ici que les lignes principales. La plupart de ces mesures étaient suscitées par la nature du danger qui menaçait Dubrovnik à court ou à moyen terme à un moment précis de son histoire : à cet égard il



y avait une nette convergence entre les attaques des rois de Serbie au XIII et dans la première moitié du XIV siècle, ou celles des ducs Bosnie, au cours du XV siècle, et les mesures de renforcement des enceintes faisant face à l'arrière-pays, comme il y avait une convergence évidente entre la participation de Dubrovnik aux grandes coalitions maritimes, lors de la guerre de Zadar (1351-1355) et de Chioggia/Ténédos (1378-1381), aux côtés de Venise ou de Gênes, et les mesures de fortification de l'arsenal décidées par les pouvoirs communaux. Ainsi, lorsque le roi de Serbie de la dynastie némanide, Stéphane Miloutine s'en prit à Dubrovnik en 1301, les anciens couvents des ordres mineurs et prêcheurs qui se trouvaient à l'extérieur du périmètre urbain furent détruits car les deux, selon le chroniqueur, servaient d'abris aux attaquants, lors des précédents sièges.<sup>27</sup> Plus d'un demi siècle plus tard, en 1366 alors que les couvents des deux ordres mendiants se trouvaient déjà à l'intérieur du périmètre urbain, mais attenants aux enceintes, une mesure visait à séparer les cloîtres des deux couvents de ces enceintes, afin d'aménager un chemin de ronde le long du périmètre intérieur de la ville, pour les besoins de la défense.<sup>28</sup> En 1358, lors de la guerre de Zadar, ordre fut donné par le Grand conseil de Dubrovnik, d'obstruer toutes les portes de la ville, à l'exception de deux principales, celles de Pilé (vers le Levant) et de Plotché (vers le Ponant), protégées par de profonds fossés et des ponts-levis. Les destructions des bâtiments de faubourgs, qui pouvaient servir de points de départ aux assauts ennemis, se poursuivirent pendant la guerre de Chioggia/Ténédos, lors de laquelle plusieurs maisons de villégiature des patriciens ragusains, situées au delà des murs furent rasées, ainsi que deux églises. La période des plus grands travaux sur les murs d'enceinte se situe au XV siècle : c'est la période des plus dures attaques des ducs de Bosnie, et aussi celle, où se précise la menace ottomane contre le district, mais c'est aussi l'époque où l'enrichissement progressif de la commune, lui permet d'envisager de plus audacieuses initiatives. Une décision, votée en 1430, ordonnant une série importante d'interventions sur les enceintes, fut accompagnée de cette remarque, empreinte de fierté, consignée dans les registres officiels : « tout cela sera fait, non pas pour accroître la beauté de la ville, mais pour augmenter ses capacités de défense ».<sup>29</sup>

En 1455 fut décidée la construction de la plus grande tour de Dubrovnik, qui devait flanquer les murs de la ville, la célèbre « Mintcheta », œuvre du célèbre architecte et sculpteur florentin Michelozzo : celle-ci devait constituer la clé de voûte de défense, du côté septentrional.<sup>30</sup> Sa construction progressait à grands pas, ainsi que la consolidation des anciens murs, qui depuis la tour, descendaient vers la porte de « Pile », terminant ainsi, à l'extrémité occidentale, à l'opposé de l'arsenal, le dispositif des fortifications ragusaines : les murs d'une épaisseur moyenne de plus de cinq mètres, joutés d'un profond fossé, et d'une large contre-escarpe sur tout le pourtour terrestre de la ville, constituaient une solide garantie contre les dispositifs de siège les plus performants de l'époque, auxquels pouvaient éventuellement avoir recours les Ottomans. L'ampleur des travaux engagés est bien illustrée par une décision du Conseil mineur de 1462 de placer, au bord des routes convergeant vers Dubrovnik, des officiels, « chargés de remettre à toute personne se dirigeant vers

27. *Chronica Ragusina Junii Restii...* : 105.

28. Plusieurs fois, au cours des derniers siècles du Moyen Age, les autorités communales s'efforcèrent de sécuriser le périmètre urbain, notamment dans la proximité des deux grands couvents, des franciscains et des dominicains : le fait que ceux-ci étaient attenants aux murs, les rendaient particulièrement vulnérables aux attaques de l'ennemi extérieur.

29. DAD. *Consilium Rogatorum*, IV, fol. 136v-137v.

30. DAD. *Consilium Minus*, XV, fol. 184. L'architecte devait bénéficier d'un salaire annuel de 240 ducats, dont 40 ducats lui avaient été déjà versés à Florence. Il est précisé dans le contrat « qu'il est chargé de diriger et de superviser tous les travaux sur les remparts, les fossés et les tours, d'ordonner, de conseiller, de dresser les plans, conformément à sa volonté et à la volonté du gouvernement, et qu'il n'est pas obligé de travailler de ses propres mains ».



la ville, une pierre, que celle-ci devait porter au chantier ». Dans un curieux souci d'équité, les membres du Conseil mineur n'oublièrent pas de demander aux officiels de « veiller à ce que les plus grosses pierres soient confiées aux plus costauds, et les plus petites aux moins robustes... ».<sup>31</sup>

La source principale d'enrichissement de Dubrovnik, le commerce et la manufacture de la laine, introduits dans les années vingt du XV siècle, par l'implantation de nombreux ateliers de tisserands dans la proximité immédiate, mais au-delà des murs, s'avéra être une grave source de danger, dans les années soixante du même siècle, au moment de l'offensive finale des Ottomans contre la Bosnie, qui les rapprocha de Dubrovnik, les ateliers pouvant servir d'abri, lors d'un éventuel assaut contre la ville : sacrifiant alors la prospérité à la sécurité, les autorités ragusaines procédèrent en 1463 à une vaste opération de destruction des ateliers de tisserands : l'art de la laine à Dubrovnik, qui sous l'impulsion des maîtres toscans et des marchands catalans de la laine, avait à son actif quatre décennies, ne devait jamais se rétablir complètement de cette destruction massive. Les propriétaires des maisons au-delà des murs devaient se charger eux-mêmes de leur destruction, ou, s'ils n'en avaient pas les moyens, ils devaient l'exiger des autorités communales. On donna l'ordre aussi de combler tous les puits et de détruire toutes les citernes dans les environs de Dubrovnik, pour priver l'assiégeant d'eau potable. On envisagea, même certaines mesures extrêmes, telle la destruction du précieux aqueduc, construit par la ville il y a à peine vingt ans, par le célèbre ingénieur de l'époque Onofrio de la Cava, recruté à grands frais dans le Royaume de Naples, ainsi que les ponts qui enjambaient les fossés aux deux portes principales de la ville, de Pile et de Plotche, mais finalement, ces mesures ne furent pas mises à exécution, car la pression ottomane diminua.<sup>32</sup>

## 2.2 L'Arsenal de la ville

Bien que constituant, avec les enceintes de la ville, un dispositif essentiel de la protection militaire passive, l'arsenal, sollicite pendant le Moyen Age, une attention toute particulière des autorités ragusaines. A la différence des murs, le port et l'arsenal ne sont pas uniquement de hauts lieux militaires, des lieux de protection maritime de la ville et de construction de nouveaux navires, ce sont aussi des lieux d'accueil des navires venus de rivages proches ou lointains, avec leurs cargaisons desservant les circuits commerciaux de la ville, et avec leurs équipages, que l'on ne connaît pas, et qu'en temps de troubles surtout, on soupçonne parfois de pires intentions. D'où une réglementation sévère du régime du port et de l'arsenal, comportant un volet qui se situe dans la continuité des mesures de construction et de réparation des murs, et un volet régi par les mesures de l'ordre public, concernant l'ensemble de l'espace urbain.

Les mesures de constructions et de réparations, sont particulièrement nombreuses dans la deuxième moitié du XIV siècle, lorsque Dubrovnik participe, tour à tour, à deux grandes coalitions maritimes. Une décision votée déjà en 1345 revêt une singulière importance : il fallait achever le mur qui séparait le port et l'arsenal de la ville : en effet, face au port, l'enceinte était constituée d'un alignement de maisons individuelles des Ragusains, qui étaient parsemées de portes de fenêtres : celles-ci devaient être obstruées dans les meilleurs délais, pour empêcher que l'ennemi s'en empare en cas d'une intrusion à l'intérieur du port.<sup>33</sup> En 1347, une chaîne fut placée entre les

31. DAD. *Consilium Minus*, XVI, fol. 41v.

32. DAD. *Consilium Rogatorum*, XVII, fol. 236.

33. *Monumenta Ragusina: libri reformationum. I, ann. 1306-1347*, éd. Josephus Gelcich. Zagreb : Academia scientiarum et artium slavorum meridionalim, 1879 : 184-185.





deux tours de Saint Jean et de Saint Luc occupant les deux extrémités, septentrionale et méridionale du port. Une jetée fut construite en même temps au milieu du port, pour briser les vagues, mais aussi, très probablement pour gêner toute incursion des navires indésirables.<sup>34</sup> Au début du XV siècle débutent d'importants travaux, qui aboutissent bientôt à la création d'un nouvel arsenal clôturé aussi bien du côté du port que de l'intérieur du périmètre urbain, et invulnérable aussi bien aux assauts maritimes, qu'aux attaques des pièces d'artillerie qui se situeraient sur les hauteurs du Mont Srdj, au nord de Dubrovnik.

### 3. La consolidation de l'ordre public : une contribution à la politique de la défense

Port actif, centre de commerce et de manufacture de première importance, Dubrovnik constituait un point de convergence dans l'espace adriatique, surtout au cours des deux derniers siècles du Moyen Age. Certes, les quatorze guerres locales et internationales, dont aucune n'a été déclenchée ou voulue par la Commune, représentaient un handicap majeur pour ses activités économiques. Gérer la présence d'innombrables étrangers dans ses demeures, son port, ses rues et ses places publiques, surveiller en même temps les relations de ces étrangers avec leurs hôtes, avec la population locale, et garder à l'œil certaines catégories, et surtout certains particuliers, au sein même de cette population locale, tels étaient les défis que devaient relever les autorités de la commune en temps de guerre. Les écrits des chroniqueurs pour les temps plus reculés, puis les actes des registres gouvernementaux pour la période plus récente, témoignent d'une politique intérieure, que l'on pourrait désigner sous le dénominateur commun de redressement civique face au péril extérieur, ou de consolidation de l'ordre public. Une politique moins évidente, plus nuancée que celle de protection militaire déployée par la commune sur les enceintes ou dans l'arsenal, une politique subtile qui visait à intéresser aux objectifs de la défense toute la population, et non seulement les élites gouvernantes du patriciat, et surtout une politique de neutralisation des habitants, étrangers ou Ragusains, qui auraient pu, tirer profit de l'instabilité et de l'insécurité, engendrées par la guerre, pour atteindre quelques objectifs au détriment de la Commune, soit en se rapprochant de ses ennemis extérieurs, soit, tout simplement en portant atteinte à l'ordre public ou en poursuivant leurs affaires particulières, alors que l'intérêt supérieur demandait leur interruption immédiate.

Communauté de marchands et d'artisans, rayonnante dans les Etats de l'intérieur des Balkans (Serbie, Bosnie, Hongrie, et plus tard Empire Ottoman), Dubrovnik certes profitait de leur présence, mais savait aussi jouer de l'intérêt que cette communauté constituait pour les Etats balkaniques, dépourvus de pareilles structures, et dépendants des Ragusains pour l'exploitation des richesses locales (notamment les riches mines d'argent, d'or et de cuivre), pour l'exportation de leurs propres biens vers les marchés méditerranéens (bois, cire, cuir, miel, soie grège, bétail) et, bien évidemment, pour l'approvisionnement en articles précieux très sollicités par les souverains de ces Etats et leur entourage (armes, tissus précieux, bijoux, verreries). L'interdiction imposée par Dubrovnik à ses marchands de visiter les pays et de séjourner auprès des souverains qui faisaient la guerre à la commune, s'avérait ainsi presque plus pernicieuse pour l'agresseur que pour l'agressé : c'était alors une arme redoutable entre les mains de celui-ci : ainsi, lors de la campagne que menait le roi de Serbie Stéphane Vladislav contre Dubrovnik en 1234, la commune interdit à l'ensemble de ses citoyens de

34. Fejic, Nenad. « Construire et contrôler : le gouvernement de Dubrovnik (Raguse) face au défi de la construction et de la protection des infrastructures portuaires (XIV-XV siècles) », *Ports maritimes et ports fluviaux au Moyen âge. XXXVe Congrès de la SHMES, la Rochelle, 5 et 6 juin 2004*, Patrick Boucheron, éd. Paris : Publications de la Sorbonne, 2005 : 117-125.



circuler sur le territoire ennemi et, fait plus significatif, tous les citoyens ragusains qui se trouvaient en territoire ennemi, reçurent l'ordre de rentrer dans les plus brefs délais, sous peine de privation de la citoyenneté !<sup>35</sup> Le même ordre fut adressé aux marchands ragusains à l'étranger, lors de la guerre de Ténédos, plus d'un siècle plus tard, en 1378. Il faut croire que ces mesures restrictives n'étaient pas toujours du goût des marchands ragusains, et que même en temps de guerre, ils essayaient parfois de mener les affaires en territoire ennemi : à leur égard le gouvernement ragusain savait se montrer ferme : ainsi, toujours au temps de la guerre de Ténédos, tout Ragusain souhaitant quitter la ville devait demander la permission au recteur. Le candidat au départ devait promettre de revenir dans un mois sous peine d'amende : véritable pression morale, les noms des Ragusains, autorisés à s'absenter temporairement furent proclamés par le crieur public au service de la commune, « afin qu'ils soient connu de tous et qu'ils soient obligés à leur retour de se présenter personnellement aux capitaines de la guerre ». <sup>36</sup> Certains Ragusains, furent-ils ainsi tentés de quitter illégalement la ville, de peur d'être inquiétés ou mobilisés au profit de la commune ? Une mesure votée dans le Conseil mineur le laisse entendre : il fut interdit à toute personne, homme ou femme, sous peine d'amende de deux hyperpères (un ducat), d'escalader à n'importe quel endroit les murs de la ville, sauf aux gardiens de nuit qui y étaient autorisés. <sup>37</sup> Cependant, si les citoyens de Dubrovnik étaient tous, aux yeux de l'élite gouvernante patricienne, susceptibles des actes de désobéissance ou de trahison, et à ce titre soumis à toutes sortes de restrictions, il n'en est pas moins vrai que le gouvernement fondait les espoirs de défense, sur l'ensemble des citoyens de Dubrovnik, toutes catégories sociales confondues. Ainsi, en 1301, lors de l'attaque du roi de Serbie contre la ville, les habitants de l'île ragusaine de Mljet reçurent l'ordre du gouvernement de se « munir d'une épée, d'un bouclier, d'un casque et d'une fronde ». <sup>38</sup> En 1432, lors du conflit, très dur, qui les opposa au duc de Bosnie, Radoslav Pavlovic, les autorités ragusaines confièrent les clés des portes qui donnaient accès aux escaliers menant au chemin de ronde, aux « gens sérieux, habitant les demeures les plus proches », qui devaient, le soir ouvrir ces portes pour laisser passer les vigiles de nuit qui montaient sur les enceintes : le matin ces « gens sérieux » devaient récupérer les clés, des mains du patricien, commandant les vigiles, et les remettre à nouveau, le lendemain soir au commandant des vigiles montant la garde sur le chemin de ronde. <sup>39</sup> Le gouvernement prenait parfois particulièrement en charge la population du district, moins bien protégée que la population urbaine, comme on a pu le constater, des incursions ennemies. Devant la menace que représentait la présence d'une puissante escadre ottomane dans les eaux ottomanes en 1480, le gouvernement autorisa les habitants de l'île ragusaine de Lastovo, d'abandonner leur île pour se rendre en des endroits mieux protégés « dans les Pouilles, les Marches, à Dubrovnik, ou ailleurs où bon leur semblerait, afin de trouver refuge pour eux et leur famille ». <sup>40</sup> Cette décision du gouvernement fut tout de suite complétée par une autre, convoquant le jour même tous les propriétaires des maisons vides à Dubrovnik et en leur ordonnant de remettre le jour même les clés de ces

35. *Chronica Ragusina Junii Restii...* : 77.

36. *Odluke veka dubrovacke republike (Les Décisions des conseils de la République de Raguse)*, éd. Mihailo Dinic. Belgrade : Srpska Kraljevska akademija, 1964 : 89.

37. *Odluke veka dubrovacke republike...* : 148.

38. *Monumenta Ragusina: libri reformationum. V...* : 6.

39. Qui étaient ces « gens sérieux », en fonction de quels critères précis, une responsabilité aussi importante leur était-elle confiée ? Nous ne trouvons ici aucune allusion à leur appartenance au patriciat : ils pouvaient aussi bien appartenir à la catégorie de citoyens ordinaires, exclus du gouvernement et des postes de commandements militaires.

40. DAD. *Consilium Minus*, XXI, fol. 144v.



maisons, aux officiels désignés, qui se chargeraient de les transmettre aux réfugiés de l'île de Lastovo à Dubrovnik, afin que ceux-ci s'y installent pendant toute la durée de la menace ottomane.<sup>41</sup>

Les étrangers, surtout s'ils étaient sujets de souverains et de pouvoirs hostiles, risquaient de se voir infliger à Dubrovnik un traitement moins courtois : cela était particulièrement vrai, s'il s'agissait des Vénitiens ou des « Slaves », en l'occurrence des Serbes ou des Bosniens, mais aussi des mercenaires de passage ou au service de la commune : ainsi, lors de la guerre contre le roi de Serbie, Stéphane Miloutine (1317-1318), des vigiles placés près de la porte donnant sur le port devaient

inscrire les noms de tous les étrangers qui entraient dans la ville et qui portaient les armes offensives, en leur demandant de remettre les armes, afin que celles-ci ne pénétrèrent pas à l'intérieur des murs.<sup>42</sup>

Si un étranger était pris en flagrant délit de port d'armes à l'intérieur des murs, il devait payer une amende de deux hyperpères (un ducat), le jour et de cinq hyperpères (deux ducats et demi) la nuit., le port des armes la nuit entraînant, de surcroît, leur confiscation. Cette dernière décision fut proclamée « in sclavonesca lingua » par le crieur public : à bon entendeur salut ! Lors de la guerre, très éprouvante, qu'imposa aux Ragusains le roi Stéphane Miloutine (1301-1302), le Conseil mineur décida de

créer un registre où seraient inscrits les noms de tous les Slaves qui serviraient ou desserviraient la commune, afin que chacun soit récompensé ou puni selon son dû, et que personne ne puisse se glorifier de ses mauvaises œuvres.

Véritable mesure de dissuasion pour tous les étrangers qui envisageraient d'assumer à l'égard de Dubrovnik le double rôle d'adversaires et de partenaires, selon les circonstances.<sup>43</sup> En 1330, lorsque la ville regorgeait de mercenaires étrangers recrutés par le roi de Serbie, de passage à Dubrovnik, une mesure radicale fut votée par le Conseil majeur : une commission composée de cinq patriciens, issus de cinq familles différentes de Dubrovnik fut autorisée « à faire tout ce qu'elle considérait bon et utile pour la ville, et à éliminer et tuer toute personne qui oeuvrerait au détriment de la commune ». <sup>44</sup> Parfois une personne précise était visée : c'est ainsi que lors de la guerre déclenchée par le duc de Bosnie, Stéphane Vuktchitch Kossatcha contre Dubrovnik (1451-1454), la commune profita du fait qu'elle lui avait accordée quelques années plus tôt la citoyenneté ragusaine, pour l'accuser de haute trahison et mettre sa tête à prix : cette mesure symbolique produisit, paraît-il son effet, car le duc, dès qu'il apprit la nouvelle, de peur d'un attentat, interrompit le siège de Dubrovnik.<sup>45</sup>

La commune ne se limitait pas seulement à interdire aux Ragusains de fréquenter les terres ennemies mais, en cas de guerre, elle exposait aussi les étrangers installés durablement à Dubrovnik, aux repréailles : aussi d'éminents marchands Vénitiens, accueillis et traités avec beaucoup d'égards en temps de paix, et sans qu'ils fussent responsables de la politique de leur gouvernement, se

41. DAD. *Consilium Minus*, XXI, fol. 144v.

42. *Monumenta Ragusina: libri reformationum*. V... : 117r.

43. *Monumenta Ragusina: libri reformationum*. II, ann. 1347-1352, éd. Franjo Racki. Zagreb : L. Hartman, 1882 : 303.

44. *Monumenta Ragusina: libri reformationum*. II... : 326.

45. *Chronica Ragusina Junii Restii*... : 319-320.



retrouvèrent-ils à Dubrovnik, pendant la guerre de Ténéodos, persécutés voire expulsés de la ville, ou, sans aucune autre forme de procès, jetés en prison. Les étrangers ne furent pas les seuls à pâtir de pareilles brimades : la vie quotidienne des Ragusains eux-mêmes, les différentes activités, ainsi que les différentes formes de convivialité urbaine, étaient exposées en temps de guerres à de sévères restrictions. La circulation dans les rues et les places publiques, aussi bien des Ragusains que des étrangers, notamment aux heures nocturnes, était étroitement surveillée, voire interdite. A plusieurs reprises, en temps de guerres, la commune interdisait à tout habitant, étranger ou Ragusain, de sortir sans lanterne après le troisième son de cloche, aux aubergistes il était interdit de débiter du vin à tout consommateur, toujours après le troisième son de cloche, sauf aux capitaines des vigiles de nuit qui devaient être servis à toute heure. Parmi ces restrictions il y en avait, parfois, de curieuses : ainsi en 1330, lors du séjour à Dubrovnik de nombreux mercenaires étrangers, il fut interdit « à toute personne de se promener en ville déguisée, et particulièrement déguisée en Juif, ou de porter sous les déguisement, des armes offensives, bâtons ou pierre, sous peine de sanctions prévues par le Statut ». <sup>46</sup> En temps de guerre, l'élite gouvernante avait ses raisons de se méfier des agissements du menu peuple de la ville, apprentis de nombreux ateliers, marins faisant escale à Dubrovnik, domestiques peu disciplinés, qui avaient peu à perdre et beaucoup à gagner d'un bouleversement dans leur entourage : ces gens suscitaient la méfiance du patriciat, les mesures évoquées le confirment.

Comme à Venise, dont la constitution oligarchique fut plusieurs fois mise à rude épreuve au Moyen Age, à Dubrovnik, la paix sociale, et l'ordre politique n'étaient pas, non plus, à l'abri des menaces, et les patriciens eurent à plusieurs reprises, à s'inquiéter des projets séditeux, émanant parfois même de leurs propres rangs. La liberté et l'ordre politique puisaient, aux yeux de l'oligarchie ragusaine à la même source, et la guerre était vécue comme une double menace : les occasions ne manquaient pas dans l'histoire locale, où les ennemis extérieurs pouvaient compter sur les mécontentements ou les revendications de certains catégories de la société locale. Ainsi selon le chroniqueur ragusain, au sein même de la ville, attaquée par le roi de Serbie, Stéphane Ouros en 1275

existait, paraît-il un autre parti, conseillé par un proche du roi qui s'était confié, sous sceau du secret, que le roi n'accepterait pas de signer la paix, tant que les Ragusains n'auront pas chassé le comte vénitien, pour le remplacer par un des ministres du roi à la tête de la République afin de se mettre sous la protection de celui-ci, car il voulait placer Dubrovnik sous sa dépendance. <sup>47</sup>

Plus grave, car précédant de peu l'attaque du roi de Bosnie, contre Dubrovnik, fut une conjuration de quatre jeunes patriciens contre l'ordre établi et la liberté de Dubrovnik, en 1401. Ceux-ci, accusés par la chronique de « pratiquer un mode de vie et des coutumes rustiques, très infâmes, et se distinguant parmi les patriciens, par un comportement peu recommandable », décidèrent d'entrer en relations avec un seigneur étranger, (probablement le roi de Bosnie), par le truchement d'un des sujets de ce seigneur : celui-ci devait rencontrer les conjurés sous les murs de la ville, afin de leur remettre une lettre confidentielle de son maître, mais le gouvernement, ayant éventé le complot, envoya un émissaire qui s'empara de la lettre, avant qu'elle ne parvint aux mains des conjurés : ceux-ci avouèrent leur crime, et furent tous les quatre prestement décapités. <sup>48</sup>

46. *Liber Statutorum civitatis Ragusii compositus anno 1272*, éd. Bogisic Valtazar, Jirecek Konstantin. Zagreb : Societas typographica, 1904.

47. *Chronica Ragusina Junii Restii...* : 96.

48. *Annales Ragusini anonymi item Nicolai de Ragnina...* : 242-243.



Les Ragusains apprirent plus tard que les conjurés avaient, outre le soutien d'un « seigneur » étranger, une promesse d'aide de la part de 200 personnes du district de Konavli, donc des sujets ragusains d'humble origine.<sup>49</sup> Nous avons évoqué deux cas flagrants de conjurations mettant en danger l'ordre public en temps de guerre : fait particulièrement inquiétant les deux conjurations étaient ourdies au sein même du patriciat, sensé constituer le soutien le plus sûr de l'ordre établi : les citoyens ordinaires, les marchands et artisans étrangers, les mercenaires suscitaient, en temps de guerre plus de méfiance, et les registres des trois conseils évoquaient de nombreuses décisions ponctuelles, contre tel individu, homme ou femme, appartenant aux catégories citées, placés sous stricte surveillance, voire emprisonnés car ayant, au regard de ses origines, déjà donné des gages d'amitié et de fidélité à l'ennemi étranger, ou étant simplement susceptible de les donner.

Vers le milieu du XIV siècle, les sources ragusaines mettent de plus en plus en évidence, la distinction entre les forces préposées au maintien de l'ordre intérieur et de la paix publique et celles qui occupent les enceintes et protègent la ville de l'ennemi extérieur. Il se crée ainsi progressivement, une police de nuit urbaine à Dubrovnik, à qui incombe de faire respecter les dispositions statutaires et les décisions ponctuelles des trois conseils régissant l'ordre public. Des contingents spéciaux, recrutés au sein de la population urbaine, probablement en fonction des résultats de recensements déjà évoqués, sont chargés d'effectuer des rondes de nuit, dans les rues et places publiques, et de faire appliquer les dispositions du Statut et des ordres des conseils. Ces contingents, connus sous le nom de « domini de nocte » sont composés d'une trentaine de personnes, dont huit se relaient par deux groupes de quatre, à la surveillance de deux portes d'entrée du port situées au Levant (tours de Saint-Luc et de Saint-Jean), quatre à la porte du Ponant (Pile), alors que les dix-huit autres n'ont pas d'affectation particulière, et se déplacent dans les rues et lieux publics de la ville. Le contingent de la milice préposée à l'ordre public, à l'image du contingent qui protège les enceintes, est aussi commandé par un « capitaneus noctis », issu du rang des patriciens.

#### 4. Conclusion

Nous avons évoqué Dubrovnik, en temps de guerre : il s'agissait d'une société urbaine et en partie rurale complexe, dont l'élite gouvernante, les patriciens, membres des trois conseils, ne constituait qu'une petite minorité par rapport à l'ensemble de la population de la ville et du district, composée de citoyens (*cives de populo*), d'étrangers, ayant choisi de vivre aux côtés des Ragusains, avec le simple statut d'habitants (*habitatores*) qui leur conférait peu de droits, jusqu'au menu peuple de travailleurs manuels, domestiques et esclaves, loin de toute revendication identitaire, et les paysans du district, labourant les terres de leurs maîtres, patriciens. A partir de ce constat, toute approche de la politique de défense de Dubrovnik en temps de guerre, ne peut se limiter à l'évocation d'un certain nombre de démarches d'ordre militaire, de renforcement de défense active et passive, orchestrées par les conseils gouvernementaux : il faudrait orienter les recherches vers l'implication de toutes les catégories évoquées de la société ragusaine. Cette approche est d'autant plus délicate, que toutes ces catégories, à l'exception du patriciat, constituaient, en réalité, une « majorité silencieuse » de la ville et de la campagne ragusaine, certes en mesure, de faire entendre sa présence, et d'influencer fortement la sécurité de Dubrovnik en temps de crises et de conflits, mais privée à jamais du droit de s'exprimer, dans les instances du pouvoir oligarchique,

49. DAD. Liber Maleficiorum, I, fol. 13r-14v.



seules habilitées à conduire la guerre. Le maintien de l'ordre public en temps de guerre, comme en temps de paix, reposait entre les mains des patriciens, réunis en deux conseils, le Sénat (*Consilium Rogatorum*) et le Conseil mineur : cependant, le rapport des patriciens à d'autres catégories de la population, ne se traduisait pas uniquement par la peur et la défiance : déjà les effectifs des contingents de protection militaire, répartis sur les enceintes, ainsi que les contingents des gardes de nuit, qui surveillaient les places et les artères de la ville, étaient constituées, comme on a pu le constater, majoritairement de citoyens, à l'exception des commandants qui étaient issus du rang des patriciens. Mais les citoyens du peuple étaient, eux aussi mis à contribution, tant pour la protection des murs que pour le maintien de l'ordre intérieur : certains étaient déployés à dessein aux portes de l'arsenal et du port : avaient-ils de par leurs origines et leurs fréquentations plus de possibilités et peut-être plus d'opportunités que les patriciens de reconnaître certains délinquants, dangereux et interdits de séjour à Dubrovnik, de les arrêter et de les refouler des portes de la ville ? Toutes les mesures évoquées montrent que d'autres couches sociales que le patriciat étaient aussi à Dubrovnik, en cas de guerre, chargées de certaines fonctions et responsabilités, essentielles dans la défense, notamment de la protection de l'ordre public.

